

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
GROUPEMENT VALORISATION RESSOURCES HUMAINES
SERVICE GPEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 JUIN 2025

P.V. n° 140

Dossier n° 15

Objet : Transformation de postes des filières technique, administrative et sapeurs-pompiers professionnels

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à la transformation de postes des filières technique, administrative et sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'information faite lors de la Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours en date du 27 juin 2025,

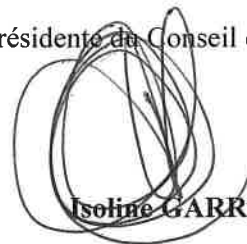
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 juin 2025,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver à la date du 1^{er} juillet 2025, la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise au groupement Infrastructures de la sous-direction Technique Infrastructures afin de recruter par voie de mutation un technicien en aménagement de bâtiment / gestion de patrimoine.
- D'approuver à la date du 1^{er} août 2025, la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux suite à une promotion interne pour le poste de responsable atelier poids lourd au sein du groupement technique et logistique de la sous-direction Technique Infrastructures.
- D'approuver à la date du 1^{er} août 2025, la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux suite à une promotion interne à la sous-direction Administration Finances, groupement Finances, service Applications financières Exécution comptable.

- D'approuver à la date du 1er août 2025, la suppression de trois postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et la création de trois postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux suite à des promotions internes à la sous-direction des Ressources Humaines, au groupement Gestion des ressources humaines, service Gestion des personnels permanents et au groupement Valorisation des ressources humaines, service de développement professionnel ainsi qu'au secrétariat de Direction.
- D'approuver à la date du 1er août 2025 la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels suite à une promotion interne.
- D'approuver à la date du 1er septembre 2025, la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels au service ICPE du groupement Prévision au sein de la sous-direction Opérations, Prévision, Prévention dans le cadre d'une mobilité interne.
- D'approuver à la date du 1er septembre 2025, la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels et la création d'un poste du grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels par voie de mutation.
- D'approuver à la date du 1er septembre 2025, la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels et la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels dans le cadre de la promotion interne au sein du service Démarche qualité de la sous-direction Santé et Secours Médical.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU